



CANADA

communiqué

No. 72
n

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

JULY 30, 1973
LE 30 JUILLET 1973

COMMUNIQUÉ ON THE ESTABLISHMENT OF
DIPLOMATIC RELATIONS BETWEEN CANADA AND
AND THE REPUBLIC OF VIET-NAM/

COMMUNIQUÉ SUR L'ÉTABLISSEMENT DES
RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE
CANADA ET LA RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today that Canada and the Republic of Viet-Nam have decided to establish diplomatic relations at the ambassadorial level. In releasing a communique issued in Saigon and Ottawa the Secretary of State for External Affairs recalled that Canada recognized the Government of the Republic of Viet-Nam as the sole legal government south of the Seventeenth Parallel. The text of the communique follows:

"With a view to further strengthening the friendly relations between the two nations and to promoting cooperation in various fields, the Governments of Canada and of the Republic of Viet-Nam have decided to establish diplomatic relations at the ambassadorial level between the two countries, on the basis of the Vienna Convention of April 18, 1961 on diplomatic relations.

The Governments of Canada and of the Republic of Viet-Nam shall proceed without delay to the exchange of ambassadors between the two countries."

* * *

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la République du Viet-Nam ont décidé d'établir des relations diplomatiques et de procéder à l'échange d'ambassadeurs. En émettant un communiqué à Ottawa en même temps qu'un communiqué était émis à Saigon, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a rappelé que le Canada reconnaissait le Gouvernement de la République du Viet-Nam comme seul gouvernement légal au sud du dix-septième parallèle. Le texte du communiqué suit:

"Dans le but de raffermir encore davantage les relations amicales qui existent entre les deux pays et de contribuer à la coopération dans divers domaines, les Gouvernements du Canada et de la République du Viet-Nam, se fondant sur la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, ont décidé d'établir des relations diplomatiques et de procéder à un échange d'ambassadeurs.

Les Gouvernements du Canada et de la République du Viet-Nam procéderont à l'échange d'ambassadeurs dans les plus brefs délais."